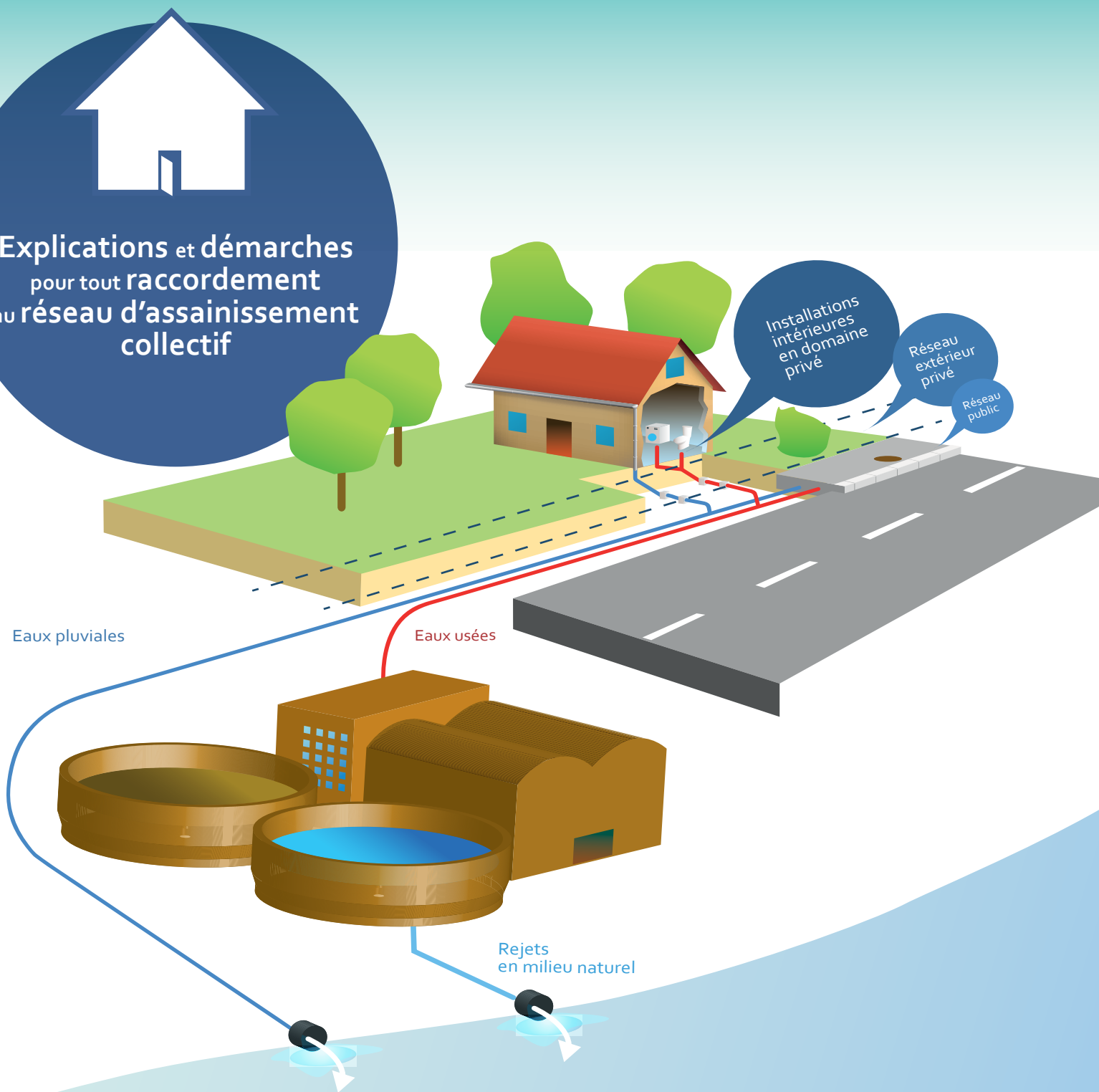


# GUIDE PRATIQUE LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Explications et démarches  
pour tout raccordement  
au réseau d'assainissement  
collectif



# > Qui sommes-nous ?

Réseau31, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, oeuvre quotidiennement sur plus de 140 communes au titre de la compétence Assainissement collectif, dans le but de la préservation de notre bien commun : l'eau.

Réseau31 intervient des Montagnes Haut-Garonnaises jusqu'à la Montagne Noire en passant par l'ouest du département et la périphérie toulousaine. Ces territoires sont disparates et ne possèdent pas tous les mêmes contraintes techniques et ressources économiques.

A ce titre, Réseau31 a fait des choix stratégiques pour faire jouer la solidarité entre les territoires et pour garantir à tous les usagers de bénéficier d'un service de qualité tout en maîtrisant les coûts. Ainsi, à partir de 2022 les tarifs (abonnement et consommation) seront les mêmes sur toutes les communes adhérentes à Réseau31.

## Tarifs HT assainissement 2022

- ▶ 78 € la prime fixe
- ▶ 1,05 €/m<sup>3</sup> la redevance

# > Que représente la PFAC\* ?

La PFAC est une participation pour le financement du service d'assainissement collectif, elle s'applique dans le cadre d'une construction neuve, d'une extension ou d'un réaménagement produisant des eaux usées supplémentaires. Elle permet de contribuer au maintien et au renouvellement du réseau public et des ouvrages visant à assurer la collecte et le traitement des eaux usées en station d'épuration. Cela permet de réduire la pollution des milieux naturels et d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Vous qui allez raccorder votre maison d'habitation au réseau d'assainissement collectif, allez devenir un usager de ce service

et devenir ainsi l'un des acteurs de la protection de l'environnement. Vous serez redevable de la PFAC dès que la construction sera raccordée sur le regard de branchement.

Si votre terrain n'est pas viabilisé et nécessite la pose d'un regard de branchement en limite de propriété avec le domaine public, vous serez redevable de la Participation aux Frais de Branchement (PFB), d'un montant de 2800€, dès lors que le regard de branchement sera posé.

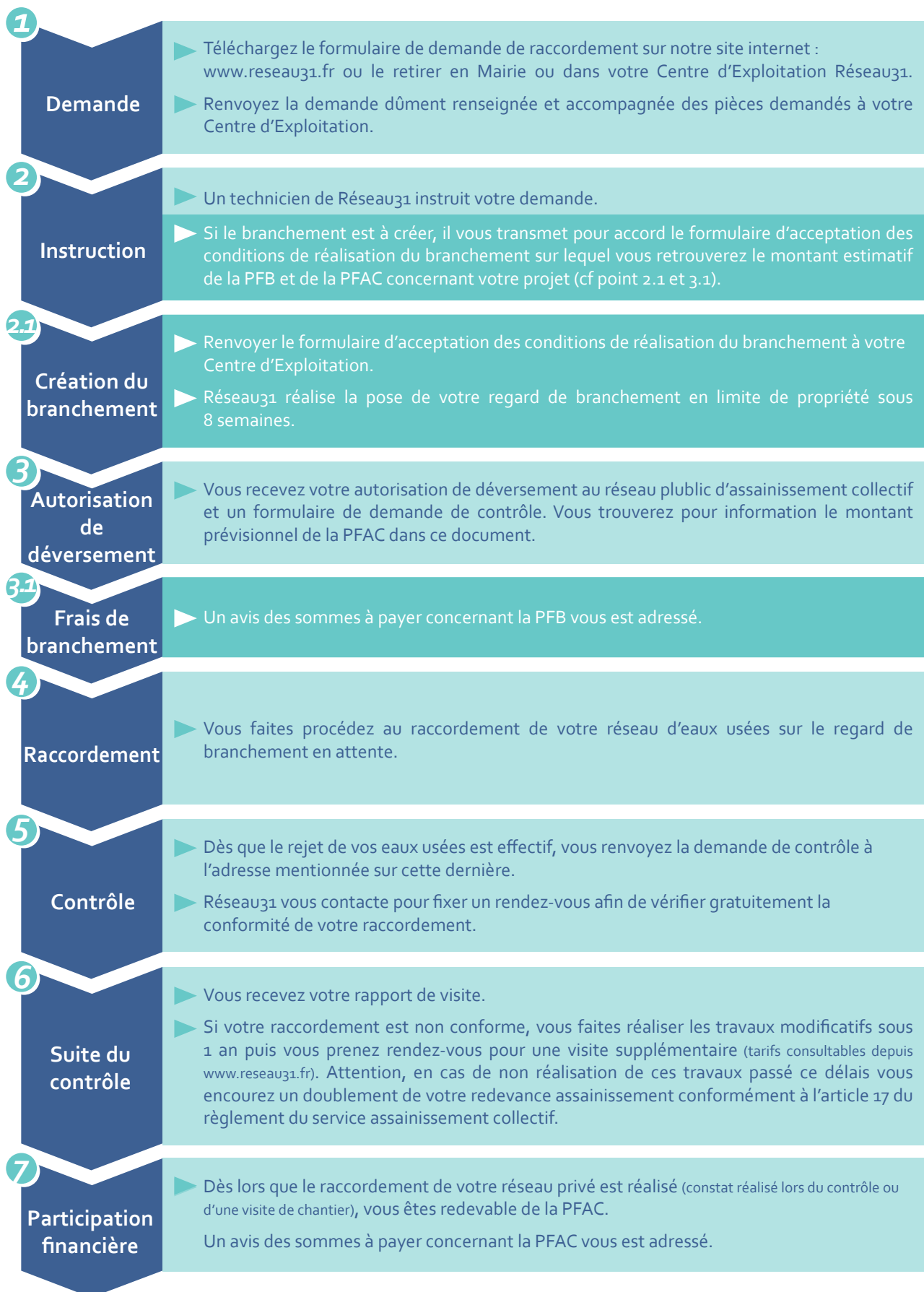
**Dans ce cas, le montant de la PFB déjà versé sera déduit du montant de la PFAC.**

## TARIFS NET PFAC-PFB POUR USAGE DOMESTIQUE (délibération du 11/12/2013)

TYPE DE LOGEMENT	T1	T2	T3	T4	T5 et +	Extension générant des eaux usées supplémentaires
Montant de la PFAC	1 800 €	2 800 €	3 700 €	4 600 €	5 600 €	1 800 €
Montant de la PFB (si terrain non viabilité nécessitant la pose d'un regard de branchement)	2 800 €					

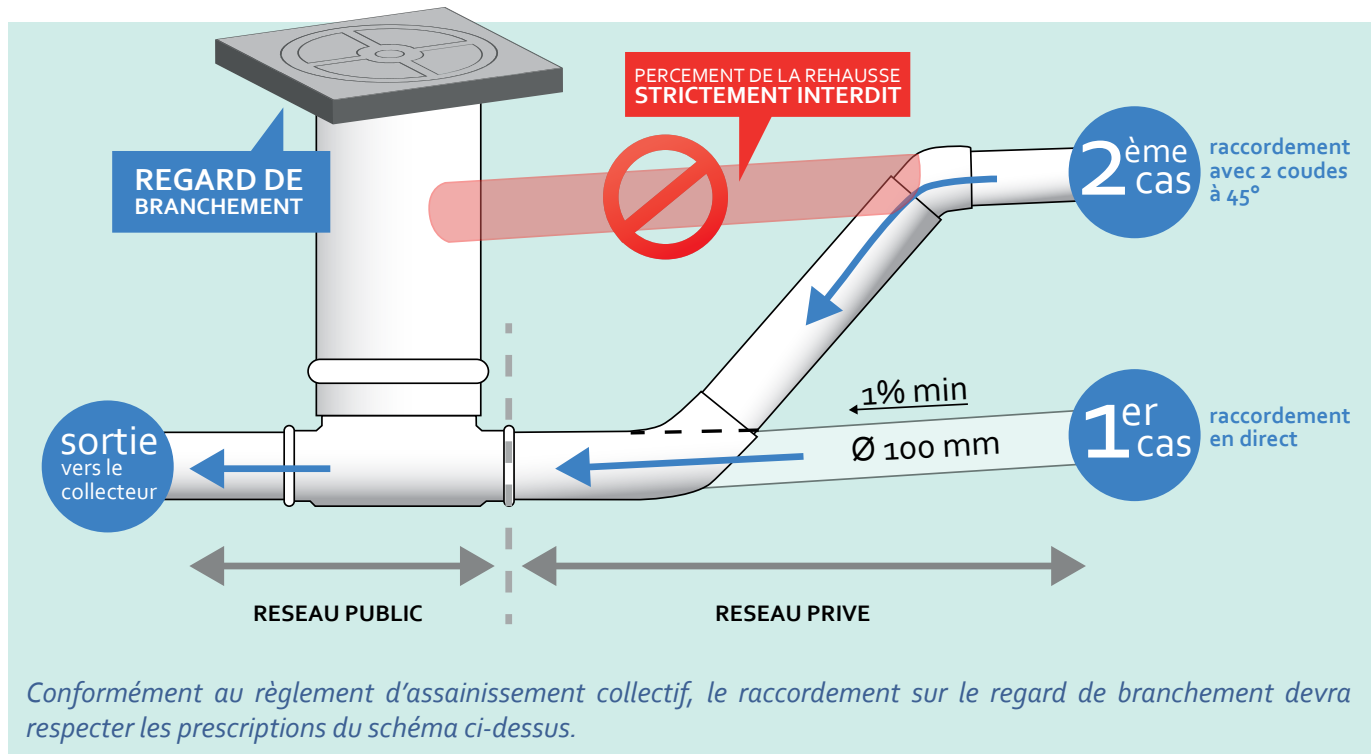
\* = D'ores et déjà, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est forfaitaire sur l'ensemble du territoire de Réseau31 quel que soit le coût réel du branchement. Elle est établie conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique.

# Les étapes du raccordement au réseau d'assainissement collectif



Parcelle non desservie par un regard de branchement

# Raccordement réglementaire sur le regard de branchement



Mise en page : SMEA (C) 07/2019

## RAPPELS IMPORTANTS :

- ▶ Le regard de branchement est un ouvrage public, en cas de dégradation lors du raccordement, les travaux de remise en état vous seront facturés.
- ▶ Seules les eaux usées de votre construction doivent être évacuées vers le réseau public d'assainissement collectif, **les eaux pluviales doivent en être dissociées.**
- ▶ Dès le raccordement réalisé et les installations en service, il convient de retourner la demande de contrôle.

## LE TOUT A L'EGOUT N'EST PAS UNE POUBELLE, N'Y JETEZ PAS TOUT !



Produits toxiques



Lingettes



Huiles de vidange



Médicaments

# Contact



## Le saviez-vous ?

Saisissez sur le site internet le code postal de la commune concernée afin d'accéder à nos contacts et services en ligne

SÉLECTIONNEZ VOTRE COMMUNE

Filtrer par code postal

Code postal

FILTRE

RÉINITIALISER



Pour plus de précisions, accédez à votre portail communal sur [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr).